

# Prendre rendez-vous avec le service urbanisme

**La prise de rendez-vous en ligne est réservée au dépôt des dossiers de demande d'autorisation du droit des sols** (permis, déclarations préalables, enseignes, autorisations de travaux pour les établissements recevant du public), **ou à la consultation d'autorisations délivrées.**

Pour tout autre renseignement, merci d'utiliser la démarche ["contacter le service urbanisme"](#).

Prendre rendez-vous  
Prise de rendez-vous et réservations dans les services de la mairie  
Durée de la démarche  
5 minutes  
Étape 1 sur 2

- [Réinitialiser](#)
- 1 La demande Renseignez les informations concernant la demande
- 2 Vos informations Saisissez vos informations

## La demande

### Renseignez les informations concernant la demande

Sélectionnez la démarche que vous souhaitez effectuer puis choisissez une date pour votre rendez-vous

Urbanisme

[Précédents](#)

Décembre 2019

**Lun Mar Mer Jeu Ven Sam Dim**

25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

[Suivants](#)

Choisissez un rendez-vous parmi les créneaux en couleur ci-dessous  
Chargement ...

Etape suivante (2)

\* Champ obligatoire

[Annuler](#)

## Quitter la demande ?

Voulez-vous vraiment quitter la demande ? Toutes les informations seront perdues.  
Quitter la demande [Annuler](#)



**VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE**

36 av. du Général de Gaulle  
38120 SAINT-ÉGREVE  
04 76 56 53 00